

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD154

présenté par

M. Bovet, M. Barthès, M. Beurain, M. Blairy, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

ARTICLE 30 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Il existe déjà une journée internationale de la forêt qui a lieu le 21 mars chaque année. Durant cette journée, des actions de sensibilisation sont mises en oeuvre à l'échelle nationale sur les enjeux liés à la forêt et sa résilience. L'ONF prend part à cette journée et aux animations en place.

Instaurer une nouvelle journée reviendrait à éparpiller les moyens alloués à l'objectif. Il conviendrait plutôt de mobiliser l'ensemble des moyens pour ces objectifs sur une seule et même journée pour accroître l'impact.

Il ne s'agit pas là de s'opposer au principe de sensibilisation sur les enjeux de forêt et résilience mais bien de concentrer les moyens sur une seule et même journée.